

7^{ème} édition des Rubans du développement durable



12 NOUVELLES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LABELLISÉES EN 2009 : LES ACTEURS DES TERRITOIRES TRÈS MOBILISÉS !

Paris, le 3 novembre 2009

Le jury 2009 des Rubans du développement durable – opération animée depuis 2003 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia et composée de 13 partenaires nationaux -, a labellisé 12 nouvelles collectivités territoriales pour leurs politiques globales et concrètes de développement durable.

« *Globales* » : leurs stratégies sont déclinées sur l'ensemble de leurs compétences.

« *Concrètes* » : leurs actions ont déjà des effets bénéfiques mesurés sur l'environnement, les conditions de vie.

« *Durables* » : leurs politiques engagées sont régulièrement évaluées pour être améliorées.

"Le développement durable a complètement repensé la manière dont les collectivités conduisent leurs politiques", souligne le Président du jury Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut européen d'écologie.

Ces 12 collectivités territoriales sont en effet à l'origine d'une dynamique nouvelle sur leur territoire qui dépasse leur seul champ de compétences : elles développent une force de conviction, d'action et d'engagement auprès de leurs interlocuteurs économiques, éducatifs, associatifs, et citoyens. Témoin, le travail réalisé sur le territoire de la Gironde où 5 collectivités ont été labellisées par les Rubans depuis deux ans. Les collectivités situées au sud de la Loire sont cette année bien représentées sur la carte de France des territoires durables actifs (ci-après).

Le label 2009, affiché à l'entrée du territoire par un panneau signalétique, est attribué aux 12 collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il sera renouvelé en 2011, si la vitalité de la démarche est toujours démontrée.

La cérémonie de remise des distinctions des Rubans du développement durable 2009/2011 aux 12 lauréats se tiendra le 8 décembre au Sénat, en présence de Gérard Larcher, président du Sénat (sous réserve), de Jean-Marie Pelt, président de l'Institut européen d'écologie et président du jury, et des 13 présidents des partenaires de l'opération. À l'issue de la remise des Rubans du développement durable, **un moment d'échange privilégié avec les élus lauréats sera organisé spécialement pour la presse.**

Palmarès 2009 des collectivités labellisées 2009-2011

Communes lauréates

- **Ayen (19)** « L'Agenda 21 local »
- **Blanquefort (33)** « Démarche globale d'Agenda 21 »
- **Clermont-Ferrand (63)** « Agenda 21 - démarche d'achats durables »
- **Grenoble (38)** « Grenoble Facteur 4 »
- **Mérignac (33)** « L'Agenda 21 de Mérignac en actions »



1



• **Sainte-Suzanne (97)** « Mission Agenda 21 »

Structures intercommunales lauréates

- **Communauté de communes du Pays des Herbiers (85)** « L'Agenda 21 en marche »
- **Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65)** « L'Agenda 21 local »
- **Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59)** « L'Agenda 21 local »
- **Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (90)** « Optymo, une nouvelle ère est possible »

Conseils généraux lauréats

- **Conseil général de la Gironde (33)** « L'Agenda 21 »
- **Conseil général de l'Hérault (34)** « L'Agenda 21 »

Ces 12 collectivités s'ajoutent aux 13 collectivités déjà labellisées l'année dernière.



2



25 territoires labellisés



12 nouveaux lauréats en 2009

6 communes

- 1 Ayen (19)
- 2 Blanquefort (33)
- 3 Clermont-Ferrand (63)
- 4 Grenoble (38)
- 5 Mérignac (33)
- 6 Sainte-Suzanne (97)

2 départements

- 7 Conseil général de la Gironde (33)
- 8 Conseil général de l'Hérault (34)

4 structures intercommunales

- 9 Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65)
- 10 Communauté de communes du pays des Herbiers (85)
- 11 Syndicat mixte des transports en commun du Territoire-de-Belfort (90)
- 12 Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59)

13 lauréats en 2008

5 communes

- 13 Avignon
- 14 Beynat
- 15 Bordeaux
- 16 Echirolles
- 17 Pessac

6 structures intercommunales

- 18 Grand Alès en Cévennes
- 19 Grand Nancy
- 20 Mulhouse Sud Alsace
- 21 Pays de Pervenchères
- 22 Pays des Landes de Gascogne
- 23 Syndicat d'aménagement du Trièves

2 départements

- 24 Conseil général du Finistère
- 25 Conseil général de la Haute-Vienne



Attribué pour deux ans, le label « **Rubans du développement durable** » concerne aujourd'hui 25 collectivités locales. Il peut être affiché à l'entrée du territoire sur un panneau signalétique offert aux lauréats.

Un processus de sélection rigoureux, un jury très exigeant :

Avant d'obtenir leur labellisation, les démarches présentées par les 12 collectivités retenues par le jury ont su franchir les étapes difficiles du processus de sélection :

- **Le dossier de 10 pages envoyé par les candidats** suite à l'appel national à candidature devait répondre aux **4 critères définis d'une politique globale de développement durable**.
- **Le dossier a été ensuite instruit par le Comité 21**, qui a confronté les informations fournies, avec un entretien téléphonique auprès du responsable opérationnel du dossier.
- **Le jury est l'étape cruciale** dans le processus de labellisation des lauréats. Représentatif de la pluralité des voix et de l'envergure nationale de l'opération, il permet la confrontation des expériences, des connaissances et perceptions de chacun quant à l'avancée du développement durable sur les territoires. **Les vifs débats ont abouti à l'énoncé de recommandations pour chacun des candidats.**

Un jury représentatif des acteurs locaux, présidé par Jean-Marie Pelt

Le jury, présidé par Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut européen d'Écologie est constitué d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emelianoff, et des représentants des 13 partenaires des Rubans : l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), le Comité 21, Dexia, l'Assemblée des Départements de France (ADF), l'Association des Petites Villes de France (APVF), l'Association « Notre Village », l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), La Gazette des communes, Environnement magazine.

Qui anime les Rubans ?

Les Rubans du développement durable distinguent des collectivités territoriales qui conduisent des politiques globales efficaces au service du développement durable des territoires.

Ils sont animés depuis 2003 par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia, et rassemblent aujourd'hui 13 partenaires : l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21, Dexia, l'ADF, l'APVF, l'Association « Notre Village », l'ADEME, le CNFPT, la DIACT, le PNUE, la Gazette des communes, Environnement magazine.

Plus d'infos sur www.rubansdudeveloppementdurable.com

Contact presse :

Axelle Verdier, tél. : 06 07 66 86 62

email : axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com



4

